



Communiqué POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Consultation publique et sondage sur le stationnement Le règlement 735 en vigueur sur tout le territoire

Val-Morin, le 3 mars 2023 – La Municipalité de Val-Morin souhaite informer ses citoyens que le règlement municipal 735 est en vigueur sur l'ensemble de son territoire. Adopté le 18 octobre dernier, ce règlement comporte l'interdiction de stationnement en tout temps sur l'ensemble des rues et chemins publics, à l'exception des endroits spécifiquement identifiés ou selon certaines périodes déterminées dans l'année. Il est entre autres autorisé sur tout le territoire les 24, 25, 26 décembre ainsi que les 31 décembre, 1^e et 2 janvier, à l'exception des périodes entre minuit et 7 heures.

Une problématique croissante

Entre 2020 et 2022, la Municipalité de Val-Morin a reçu de nombreuses plaintes de citoyens provenant de différents secteurs concernant un engorgement des voies publiques. Cette situation s'est avérée problématique en raison de l'accès limité des véhicules d'urgence dans des secteurs où le stationnement dans des rue étroites limitait le passage d'ambulance ou de camion incendie. Déjà préoccupante avant la pandémie, cette situation s'est intensifiée depuis, complexifiant également les opérations de déneigement municipales et de collectes des matières résiduelles. La question de la sécurité des piétons et des cyclistes, confrontés à une augmentation constante de la circulation dans des quartiers autrefois paisible, aura également alimentée la réflexion du conseil municipal.

Réflexion, constats et solutions

Suite à ces constats, le conseil municipal a amorcé une réflexion afin qu'un plan d'action sur la gestion du stationnement soit élaboré. Parmi les solutions mises en place dès 2020, notons l'embauche d'un agent de stationnement, l'installation d'un horodateur dans le secteur de la gare, l'installation de signalisation dans les secteurs problématiques, la création d'un comité de travail interne, deux sondages en ligne auprès des citoyens auxquels plus de 343 citoyens ont participé (2021 et 2023), des rencontres avec la Sûreté du Québec, et finalement une consultation publique qui s'est tenue à l'hôtel de ville de Val-Morin le 24 janvier dernier. Cette rencontre avec les citoyens aura permis de faire état de la multiplication des demandes d'interdiction de stationnement par secteur, qui auront conduit à une prolifération de la signalisation sur le territoire, de même que des difficultés liées à l'application d'une réglementation au cas par cas pour les agents municipaux. Les participants à cette rencontre ont ainsi pu constater la nécessité d'assurer une gestion plus uniforme et cohérente du stationnement puisque l'interdiction dans certaines zones, déplaçait inévitablement le problème ailleurs.

Pour consulter le règlement 735 et connaître les endroits spécifiquement réservés au stationnement sur le territoire de Val-Morin, on peut consulter le site Web de la Municipalité ([lien vers le règlement](#)). On peut aussi prendre connaissance du document présenté lors de la consultation publique du 24 janvier ici ([lien vers le Power Point](#)).

Source

Municipalité de Val-Morin, 819 324-5670, poste 381